L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, Rue l'Abeille du Commerce.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE 9 MARS 1879.

LES SÉVERITÉS DE GAMBETTA, PRÉSIDENT.

Nous lisons ce qui suit dans un compte-rendu de la séance du 20 février de la Chambre des Députés. Le ministère de la justice, M. Lelièvre a la parole.

Lorsque M. le ministre dit que le mouvement d'opinion favorable à l'amnistie, qui que fût-ce, M. Cantagrel, membre de l'extrême gauche, interrompt : "C'est faux !" s'écrie-t-il.

M. Gambetta est debout, frémissant de colère ; il adresse une sommation qu'il vivre à M. Cantagrel qui reprend : Je retire mes paroles à M. le ministre.

Mais, M. le président de la chambre continue en impératrice et blâme les interruptions souvent peu parlementaires.

La gauche applaudit bruyamment ; à droite on rit et on applaudit, car on se souvient que M. Gambetta, simple député, a été dérangé par les mêmes choses à son adversaire : Vous en avez menti ! Ce qui vaut bien l'interruption malencontreuse de M. Cantagrel.

Mais Royer a fait observer que si dans quelques villes, Hennebont par exemple, le nombre des partisans, les campagnes, c'est-à-dire 25 millions, la représentent énergiquement.

Dans la séance du 21, nouveaux incidents. M. Clémenceau répond à M. Le Royer :

Le gouvernement ajoute qu'il exclure de l'amnistie les condamnés de la Seine. C'est-à-dire suivant l'exposé des motifs, "ceux qui veulent détruire la société dans laquelle ils veulent vivre." Mais c'est là un crime aussi abominable que contradictoire. (On rit.)

A quel criterium reconnaître les ennemis de la société ? M. le garde des sceaux est l'ennemi de la société de M. le duc de Broglie. (Mouvements divers.) Le journal de M. le duc de Broglie ne le déclare-t-il pas tous les jours ? (On rit.)

M. le duc de Broglie est l'ennemi de la société de M. de Rochefort (Rires et bruit), lequel est l'ennemi de ma société, à moi. (Nouvelle Hilarité.) Nous sommes en France, trente-six millions d'ennemis de la société, condamnés à vivre dans la société. (Applaudissements à gauche.) Il faut en finir.

Je sors qu'en réalité, cet article du projet, comme les autres, livre encore les condamnés à l'arbitraire du gouvernement.

Puis l'orateur aborde le point vif de la question. Il va discuter pied à pied le discours de M. Le Royer.

M. le garde des sceaux a demandé, non pas pour défendre son projet, mais pour repousser le nôtre, trois raisons principales : Il a dit d'abord que l'insurrection de la Commune avait eu caractère particulièrement odieux : de s'être produit sous le canon des Prussiens.

Assurément, comme historien, M. le garde des sceaux avait le droit d'examiner cette question. Mais nous ne faisons pas aujourd'hui de l'histoire, dans cinquante, cent ans, on verra s'il est prouvé que le mouvement a été prémédité, on pourra porter un jugement définitif.

Quand à la présence de l'ennemi, sans doute celle des Prussiens est un motif de sévère condamnation. Mais il faudrait prouver d'abord la préméditation. Et d'ailleurs, est-ce donc la première insurrection qui se soit produite devant l'ennemi ?

A-t-on oublié l'insurrection de la Vendée, se révoltant quand le pays lui demandait des soldats contre l'ennemi ?

M. de la Bassetière.— Vous oubliez que la Terreur désolait la France. (Bruit.)

M. Clémenceau.—Vingt mille émigrés en armes étaient à nos frontières.

M. de la Bassetière.—La Terreur..... (Nouveau bruit.)

M. Clémenceau.—Je n'oublie pas qu'un jésuitisme m'avait répondu que les Vendéens avaient le droit de s'insurger parce que le gouvernement de Paris ne leur convenait pas. (Applaudissements à gauche.)

M. de la Bassetière.—Ils se battaient pour le gouvernement légitime.

M. Clémenceau.—Et qui les en avait faits juges ? (Applaudissements à gauche.)

M. Gambetta fait par s'émouvoir. Il se lève avec gravité, et interpelle M. de La Bassetière, qui s'agite sur un banc élevé du centre droit.

M. le président—M. de la Bassetière, veuillez ne pas interrompre. Je vous rappellerai à l'ordre si vous persistez dans ces interruptions.

M. de la Bassetière—Je n'ai fait qu'user de représailles.

M. le président—Je vous rappelle à l'ordre. (Bruit à droite. — Très bien ! très bien ! à gauche.)

M. Hiron de Penanster—Alors, rappelez-nous tous à l'ordre !

M. le président — Monsieur, je vous rappelle à l'ordre personnellement.

M. Huon de Penanster—Très bien !

M. le président—Parfaite c'est très bien, je vous rappelle une seconde fois avec inscription au procès-verbal. (Applaudissements à gauche.)

On entend une violente rumeur à droite. M. Huon de Penanster se lève, mais ses amis l'empêchent de parler. M. Baudry d'Asson quitte sa place pour aller apaiser son ami.

Sur la discussion de l'article 1er, M Ribot, élève de M. Dufaure, s'exprime ainsi :

Après avoir entendu le langage de M. Louis Blanc et celui de M. Clémenceau, j'éprouve non pas une inquiétude, mais un scrupule.

On évite de juger la Commune ; on parle "des événements de mars 1871 ; ; nulle part le mot de crime ; pas même celui d'insurrection. En présence de ce langage, j'ai regret de voir le mot amnistie dans le projet.

M. Gathinean—Est-ce que l'orateur fait toujours partie de la commission des grâces ? (Bruit et mouvements divers.)

M. le président —Outre que le règlement interdit les interpellations de collègue à collègue, ces interpellations prennent une gravité particulière lorsqu'elles portent sur une fonction qui touche à l'exercice d'un devoir judiciaire. J'invite M. Gatineau à dire devant la chambre pourquoi il a fait cette interruption. (Très bien ! très bien ! sur un grand nombre de bancs.—Bruit sur quelques autres.) Nous devons pratiquer scrupuleusement le respect de la liberté de la tribune et des personnes. (Très bien ! très bien !)

Je demande à M. Gatineau de dire dans quelle intention il a fait cette interruption..... (Mouvements divers) s'il ne préfère la retirer comme lui ayant complètement, inconsciemment échappé. (Mouvements.)

Lorsqu'il se produira des interruptions pareilles, à quelque parti qu'appartienne l'orateur, j'appliquerai le règlement de la même manière. J'ai donné le droit de demander à M. Ribot son sentiment sur la satisfaction qui lui a été demandée.

M. Gatineau—Je la retire purement et simplement. (Mouvements.)

Après le vote du projet de loi :

Tout n'est pas fini, M. Huon de Penanster, qui, en s'en souvient, a été rappelé à l'ordre, réclame la parole. Avec une rare générosité, M. Gambetta la lui accorde. M. Huon de Penanster s'exprime ainsi.

M. Huon de Penanster.—Pendant que M. Clémenceau était à la tribune, M. le président a rappelé à l'ordre un de mes amis qui avait interrompu plusieurs d'entre nous, demandant à partager la peine qui lui était infligée. Il le pétendant, m'ayant distingué dans le groupe, m'a rappelé à l'ordre. Par un effet naturel en quelque sorte, je me suis regimbé ; je reconnais que j'ai eu tort, mais je pouvais penser avoir quelque indulgence, s'il s'était rappelé que, dans une séance, un député avait eu la chance d'interrompre dix-huit fois sans être rappelé à l'ordre. Aujourd'hui que c'est précisément le jour où vous venez de voter une loi d'amnistie que je suis frappé deux fois. (Rires.)

L'attaque est gaie. La réponse n'a pas été moins amusante. M. Gambetta a fait avec le plus grand sérieux :

M. le président—Dans les observations qui viennent d'être portées à la tribune, il y a une partie qui m'est personnelle et qui, lorsque je veux m'expliquer une fois pour toutes. Je ne pense pas que quand la chambre m'a appelé aux fonctions de président, il soit entré dans la pensée de personne que les délibérations des paroles que j'ai pu avoir comme député d'un banc devinssent jamais un obstacle à ce que le mandat dont elle m'investissait fût régulièrement et correctement rempli. (Très bien ! très bien !)

Je prie mes collègues de considérer qu'aucune réflexion sur mon passé ne saurait me toucher. J'étais alors le député Gambetta, je suis aujourd'hui le président de la chambre. (Très bien ! très bien !)

M. Huon de Penanster n'était atteint un peu de rappel à l'ordre. Il je me suis vu dans le cercle nécessité de lui en infliger un second, c'est qu'il était, certainement en règlement, affecté du premier.

Après les explications qui ont eu lieu du dernière je rappel à l'ordre. (Très bien ! très bien !)

"C'est charmant. Il ne reste plus qu'à lever la séance.

LA PESTE ET LA PANIQUE EN EUROPE.

Nous lisons, d'autre part, dans le Journal du 20 février :

"La peste d'Astrakan commence la liste qui nous la Pologne, Gamaleia, qui menace de dépeupler de panique. Nous ne saurions trop réagir contre ces inquiétudes, que rien n'est venu justifier jusqu'à présent.

"Les bruits contradictoires qui nous parviennent, des spéculateurs chantés, qui voient dans tous les malheurs publics une occasion de s'enrichir, propagent à dessein les bruits les plus alarmants, afin que, sous la pression des populations effrayées, le gouvernement établisse des quarantaines prohibitives, qui éloignent de nos ports les bâtiments de commerce. Le blé nous vient en grande quantité de l'Orient ; on voudrait supprimer ces arrivages pour être maître du marché français et vendre à bon prix les approvisionnements qu'on n'a pas encore décidés.

"Le gouvernement français saura bientôt, d'ailleurs, à quoi s'en tenir sur le caractère et l'extension de la peste de Russie. Le professeur Zuber, du Val-de-Grâce, vient de partir pour le théâtre de l'épidémie, avec une mission officielle. Nous espérons que le gouvernement s'empressera de faire connaître au public les renseignements qui lui seront transmis par son représentant.

"En attendant, nous croyons utile de reproduire la fin d'un article que vient de publier dans la *Revue d'hygiène*, M. le docteur Fauvel, inspecteur général des services sanitaires, qui a longtemps habité l'Orient, et dont la haute compétence en ces matières ne saurait être contestée :

"Les médecins français, dit M. le docteur Fauvel, connaissent les lois de la propagation de la peste. Ils savent qu'elle ne s'étendra pas complètement avant plusieurs mois, mais ils savent aussi qu'elle règne depuis vingt ans, avec plus ou moins d'intensité, dans les pays où la misère, la malpropreté, l'insalubrité du sol facilitent son développement. Ils peuvent affirmer qu'elle ne s'étendra pas aux pays civilisés, que nous ne verrons plus d'épidémie de *peste noire*, comme l'épidémie de 1348, et que, par conséquent, tout en prenant les mêmes préservations compatibles avec les relations internationales, il ne faut pas exagérer l'application des quarantaines, ni surtout entretenir, dans toutes les classes de la société, une panique que des nouvelles inexactes ou exagérées et une connaissance suffisante de la maladie qu'elles signalent ont pu seules créer."

—Le *Journal de Genève* fait remarquer que la démission de M. le sénateur Le Royer a été motivée par la justice porte à trois le nombre des Genevois qui ont eu l'honneur de siéger en qualité de ministres dans les conseils qui ont gouverné la France.

Ces trois ministres sont, dans l'ordre chronologique, Jacques Necker, né à Genève en 1732, ministre des finances à l'âge de 43 ans, de 1777 à 1790, rentré dans le ministère de 1788 à 1790 ;— Etienne Clavière, né à Genève en 1735, collaborateur de Mirabeau, nommé ministre des finances en 1792, à l'âge de 57 ans, mort en décembre 1793 ;—Elie Le Royer, né à Genève en 1816, nommé député, sénateur, enfin en 1879, garde des sceaux, à l'âge de 63 ans.

—On lit dans l'*Italie* du 13 février :

Hier a eu lieu, comme nous l'avons annoncé, la réunion du groupe parlementaire qui a pour chef M. Cairoli.

La discussion a été longue. Les honorables Lovito, Baccarini, Pessina, Pasquali, ont pris la parole.

Tous les orateurs se sont attachés à démontrer la nécessité de reconstituer la gauche sur des bases plus solides, en présence de l'attitude prise par la droite.

M. Lazarro a proposé d'attendre, pour procéder à la nomination du chef du parti, le résultat des démarches faites auprès des autres groupes.

Cette proposition n'a pas été approuvée.

M. Cairoli a été confirmé chef du parti par 85 voix contre 7.

—Nous avons annoncé, il y a quelques jours, qu'un évêque, seul entre tous, avait envoyé une adresse à M. Jules Grévy, président de la République.

Le *National* nous apprend que ce prélat est l'archevêque d'Avignon, qui, quelques jours après l'envoi de l'adresse au président de la République, en a envoyé une, conçue dans le même esprit, à M. de Marcère, ministre de l'intérieur.

LES TRAITÉS DE COMMERCE EN FRANCE.

—Nous lisons dans le *Mémorial diplomatique* :

Les ministres des Affaires étrangères, des Finances et du Commerce vont, en attendant, faire étudier avec soin les modifications à apporter à nos traités de commerce et de navigation, qui sont tous expirés, par la Commission du Commerce extérieur, que présidait M. Teisserenc de Bort, et dont les membres principaux sont : le ministre actuel, M. Lépère ; M. Ozenne, secrétaire général ; M. Marie, directeur ; M. Meurand, directeur des consulats ; M. de Mofras, ministre plénipotentiaire ; M. Pierson, président de la chambre d'exportation ; M. Siegfried, du Havre ; M. Henri Pould, et le savant économiste, M. Paul Le Roy Beaulieu, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.

GAMBETTA COMPARÉ À SAMSON SANS LA CHEVELURE.—Malgré les nombreux récits publiés sur les causes qui ont transformé M. Gambetta en président de la Chambre, on ne s'expliquait pas encore très bien dans le public comment le tribun populaire des gauches avait accepté un rôle presque muet. Un journal allemand, l'*UH*, s'est chargé de nous révéler ce secret dans un langage biblique assez réussi :

Dans le pays des Français, vivait un homme que l'on appelait Gambetta.

Il était doué d'une grande vigueur, et il pouvait faire ce qu'il aurait été impossible à d'autres d'exécuter.

Lorsque son pays fut en guerre avec un pays voisin, il résista à outrance et donna beaucoup à faire à l'ennemi.

Lorsque les Français sentirent le besoin d'un nouveau maître, ils en choisirent un petit, qui s'appelait Thiers.

Mais Gambetta lui rendait la vie difficile, car sa puissance s'étendait fort loin et sa vigueur était indomptable.

Et Thiers dut s'en aller, et il fut remplacé au pouvoir par un homme qui s'appelait Mac-Mahon.

Mais Gambetta ne fut pas encore satisfait de ce changement, et il prépara beaucoup d'ennuis et de chagrins à ce nouveau Président.

Et il voyageait de par le pays, et il manifestait sa force devant tout le monde.

Et il se forma ainsi un grand parti, et il devint dangereux pour ce *Philistin*, qui était maître du pouvoir dans le pays.

Il savait persuader tout le monde qu'il avait raison, et que l'autre avait tort.

Et chacun se demandait : "D'où vient donc la force de cet homme ?"

Le nom de Mac Mahon dut aussi s'effacer, et il descendit du trône.

Et les Français élurent un nouveau chef, et ce chef se nommait Grévy.

C'était un homme sage et expérimenté en beaucoup de choses, et qui savait conduire les hommes.

C'était aussi un ami de Gambetta, et il connaissait ses habitudes.

Et il savait très bien que le temps viendrait où Gambetta lui susciterait des embarras.

Mais il était doué de sagesse, et il savait aussi d'où venait la force de son ami.

Or, cette force provenait de ses discours.

Grévy tint alors conseil avec ses autres amis, et parla ainsi : "Dites-nous ce que nous devons faire pour lui ravir sa force, afin qu'il ne puisse plus nous nuire par ses discours ?"

Et ils délibérèrent entre eux, et ils dirent : "O maître ! nous avons trouvé le moyen de lui ravir sa force !"

Et alors il arriva qu'à le nommerent président de la Chambre.

Et quand il a vérité un grand honneur, comme le splendeur des discours lui fut enlevé, de même que Dalila avait coupé la chevelure de Samson, qui était la cause de sa vigueur.

Et Sa Présidence fut par l'éclat de ses nouvelle dignité, et ils lui mirent une sonnette dans la main, et ils l'asseyent sur un siège élevé.

Et il s'assit là. Mais Grévy demeura joyeux dans son cœur, et il disait : "Tant qu'il ne pourra pas parler, je serai en sécurité."

Mais combien de temps durera cette joie ? Qui-là seul pourrait le dire qui connaît les secrets de l'avenir.

Et voilà comment ces choses se sont passées ! *Sahah !*

—Quel justesse que le public ! Il brise son idole de la veille, avec une impitoyable sévérité, même quand son idole se nomme le Fait et Nicolini.

Dans une représentation de Rigoletto, donnée à Milan, les deux artistes, après plusieurs morceaux de bravoure de la partition, les spectateurs ont écrivent de sifflets et ont la dire... et son compagnon.

Au troisième acte, le tenorino était devenu tel que le commission théâtrale a dû balancer le tolle..... et rendre l'argent.

LES INONDATIONS DANS LE MIDI.—Nous lisons dans le *Temps* du 22 février :

La Garonne est en pleine décroissance [illegible] partout, et toute inquiétude a disparu. Le service des trains des lignes de Foix, d'Arcachon et de Bayonne, complètement suspendu à la gare de Toulouse-Matabiau, est rétabli dans ces trois directions. Les affluents de la Garonne sont également en baisse, mais on constate partout des dégâts considérables. C'est à Agen et dans ses environs que les dégâts sont les plus grands. La crue s'est élevée à 10 mètres 20 centimètres. Mardi, le gas n'arrivant plus, la ville a été plongée dans l'obscurité.

Au moment de la crue s'est effondré dans la nuit de mardi à quatre heures du matin. La Garonne est venue jusqu'au portail du parc de la préfecture. Il n'y a pas eu cependant d'accidents de personne ; mais on signale l'écroulement du mur du séminaire et d'une maison inhabitée située dans le quartier des Iles. Les dégâts causés par l'inondation dans la plaine sont nombreux.

Une partie de la ville de Moissac, envahie par la Garonne, est remise à la circulation. A Bordeaux, la Gironde a gonflé quelque peu dimanche de dégâts.

Les rivières des Landes et des Basses-Pyrénées, qui avaient interrompu le service de la ligne du Midi entre Morcenx et Tarbes, sont rentrées dans leur lit. Le service a été rétabli.

Dans les Pyrénées-Orientales, les communications ont été interrompues par les neiges ; il en a été de même dans les environs de Carcassonne par le débordement de l'Aude.

On télégraphie d'Agen, ce matin 21 février, que la Garonne baisse lentement ; les parties basses de la ville sont encore inondées. Les dommages causés sont considérables, mais personne n'a péri, et les cultivateurs s'étaient prévenus à temps ont pu mettre partout en sûreté leur bestiaux.

Une dépêche de Pau, du 21 février, dit également que la crue de l'Adour est la plus forte qu'on ait vue depuis cinquante ans. Les eaux commencent d'ailleurs à baisser.

Notice.—Bureau du "Crescent City Fire Brick Remedy" [illegible] Nouvelle-Orléans, 19 février 1879.—L'Assemblée des Directeurs de cette compagnie pour l'année suivante, aura lieu au bureau, MERCREDI, 5 mars 1879, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

J. E. ADGUTTS, Secrétaire.

19 fév—

New Orleans Savings Institution. Bureau d'Epargnes de la Nouvelle-Orléans.—Il est en fait qu'il y a en une demande suffisante de la part des déposants sur cette institution, et que des placements faits dans l'intérêt des déposants, il ne peut être réalisé les sommes voulues qu'à grands sacrifices.

Résolu, que nous nous prévaudrons du pouvoir accordé par notre charte, 15 pour cent seront payés à partir de ce jour et sur ordre, et que ledit [illegible] jusqu'à ce que tout paiement soit complet.

DAVIS URQUHART, Président.

C. COHN, APD MOULTON, ED. A. PALFREY, THOS. A. ADAMS, CHAS. J. LEEDS, Directeurs.

Insert—

SIMEON TOBY. EDWARD TOBY, Jr

Simeon Toby & Son,

Agents de fabriques et marchands commissionnaires.

55.....RUE GRAVIER.....55

Coin Tchoupitoulas.

SEULS AGENTS POUR

De ST. MARCEAUX & Co., Reims, EXTRA DRY, RUDERY, ROYAL

CHAMPAGNE

J. Mermam & Cie., Bordeaux; Larose, Margaux, Pantet-Canet, St. Emilion, St. Germain-de-Ed et autres vins de Bordeaux en barriques et en cercles.

La célèbre marque D. G. & Z., de JUS DE GRIMIER.

Marque du Cheval—Savon français.

Tous les ordres pour Job Lots seront remplis par des envois du magasin en directement du lieu de provenance, avec permis de douane.

HERRMANN BATKER & BRO., Importateurs, New-York.

22 fév—6m—DMsV

BAUME PECTORAL AUX NAVETS INDIENS.

Le Baume pectoral aux navets indiens guérit complètement les rhumes les plus opiniâtres, les bronchites, les enrouements, les pleurésies et débuts, les enfoncements, les oppressions, les spasmes nerveux qui se manifestent les matins, les maux de gorge et généralement toutes les inflammations des voies respiratoires. Il prévient la toux, facilite l'expectoration, arrête le crachement du sang et soulage le mode d'asthme. Il convient aussi dans la coqueluche, qu'il soulage d'une manière remarquable. Préparé par B. LAPLACE, pharmacien, 22 et 24 rue des Champs-Elysées. Et dans les principales pharmacies de la ville et de la campagne.

STONEWALL JACKSON

EMPORIUM,

Coin des rues Royale et St-Louis

12 fév—3m M

A. BONNET & Cie.,

65 .... Rue Royale 65

GRANDE VARIÉTÉ de Bijouterie fine

Réparations de bijoux de tous genres exécutées avec soin et promptitude. 15 déc—3m—DMsJ

Chaussures.

E. CABAUD,

Fabricant de Chaussures

EN GROS ET EN DÉTAIL,

68 .....RUE ROYALE..... 68

A NONCE à sa nombreuse clientèle et au public en général, qu'il a en magasin un des plus vastes et des plus riches assortiments de chaussures élégantes, comme et vendus, qu'il vendra à des prix d'une rare modicité.

Les commandes de la ville et de la campagne seront exécutées dans le plus bref délai et avec grand soin. 23 fév—1 m

PONTCHARTRAIN CHEAP STORE.

J. A. LACROIX,

Coin François et Victoire.

CHAUSSURES DE TOUTES QUALITÉS POUR DAMES, MESSIEURS, DEMOISELLES ET ENFANTS.

Toujours en magasin un assortiment complet de chaussures de qualité supérieure à des prix défiant la concurrence.

Venez comparer mes stock avant d'achiter ailleurs.

MA DEVISE est : "Ventes rapides et légers bénéfices."

23 fév—1 m

Grand choix de Chaussures de tous les genres,

POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS, en CLAIBORNE SHOE STORE.

Coin Claiborne.

Le stock du magasin a été entièrement renouvelé, et les prix réduits jusqu'à la dernière limite, dans la vue de satisfaire les nombreuses chaussures d'enfants, celles qui durent le plus, et coûtent le moins, se trouvent au No 107 rue Dryades. On y fabrique à façon mesure avec des matériaux supérieurs. Les ordres de la ville et de la campagne sont exécutés avec promptitude.

A. L. BICOCCHI.

ATTENTION.

M. ANDRIEU - - - 159 Poydras.

CHAUDRONS A VIS BRITES PAR VILLE, 0.50, 50 la pelle.

CHAUDRONS COUVERS, Patent en Tôle, 0 64 lb.

BOUTIQUE et magasin en tous genres à vendre à des prix plus réduits que partout ailleurs, à des prix plus réduits que partout ailleurs, à des prix plus réduits que partout ailleurs. Chaudrons de toutes sortes, [illegible] Fourneaux, Poêles, Ustensiles de cuisine, Fourneaux-poêles à cent services sont dans le magasin de Andrieu.

Fer W—2 m V&C

SPECTACLES, BALS, &c.

ACADEMIE DE MUSIQUE

DE BERWELL

Dimanche, 9 mars—Pour une semaine seulement. Un grand événement dramatique. Première fois ici. Le Drame à la Nile-Orléans. Les grands artistes

M. HERBERT BANKEN

—ET—

Mlle BETTY BLANCHARD,

dans le drame américain par de Joseph Miller,

LES BANDITS,

secondés par M. Lee's Adelich, M. C. T. Pope, et une troupe merveilleuse et phénoménale. Grand chœur avec [illegible] avec une mise en scène des [illegible] Dimanche, 16 mars—Le [illegible] d'après de Campbell, dans l'opéra-comique

M. H. S. PERCIVAL

Trente artistes réguliers. Le plus grand succès de Pinafore du jour. Tous—

GRAND BAL.

GARDES LAFAYETTE.

Un grand bal paré, brillant et militaire aura lieu au Bal Masqué Hall, sur le boulevard des Gardes Lafayette, le jour de la Mi-Carême, Mardi, 11 mars 1879.

Le bal sera [illegible] et le vestiaire servi vendredi, dimanche 9 mars, à 8 heures P. M. A l'Hôtel de la Compagnie, rue St-Pierre No 5.

Pour les invitations pour dames, s'adresser à M. V. Rembert, 201 rue Decatur, et à M. J. Percy, gas 128 rue des Remparts entre Toulouse.

Admission.....$1 00

Le bande de musique du 13me Régiment d'Infanterie des Etats-Unis est engagée pour cette soirée.

Le capitaine G. BOUÉ, Le sergent-major, J. BERTRAND.

1 mars—m5

LAWRENCE & TAYLOR,

76 Aldersgate street, Londres, E. C.

Angleterre.

RECOUVRENT des contentieux de propriétés agricoles et de [illegible] sur le gouvernement le plus vaste et le plus [illegible] du monde.

Commission.—Pour contingentions en dessous de 50 livres sterling.....4 pour cent

Au-dessus de 100 livres sterling.....3 pour cent

Au-dessus de 100 livres sterling.....2 pour cent

Frais, etc., payés et remboursés avec [illegible] sans intérêts.

Remise exacte et prompte des comptes de vente et d'argent.

Banquiers : National Provincial Bank of England.

Adresse télégraphique : Tayrouse, London.

19 fév—3m

OFFICIEL.

Mairie de la Nile-Orléans.

Hôtel de Ville, 13 Février 1879.

CONFORMÉMENT aux dispositions de la section 16 de l'acte No 107 approuvé le 30 avril 1877, il est ordonné par le soussigné maire pour l'enregistrement des votants qui étant au No 46 de la rue Carondelet sous Union.

J. W. PATTON, Maire.

14 fév—au 13 mars

Dentistes.

JOSEPH BAUER,

DENTISTE,

180 - - - Esplanade - - - 180

Près Bourgogne.

21 fév 3m D Ms J

JOSEPH C. SIERRA,

DENTISTE,

191 - - - DAUPHINE - - - 191

Entre Ste-Anne et Bourbon.

18janv—1mDMsV

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No 19 rue Dauphine, immédiatement après 14 Rue Bienvenu Pongle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans la bouche.

Le remorcé de tout art.

Prix de pulsée artéficiale.

150.....CANAL.....150

DENTS ARTIFICIELLES

Les meilleures et les [illegible] de la ville, montées sur or, argent, platine et caoutchouc.

Dents montées [illegible]

Nettoyées et plombées de manière à les faire survivre à leurs [illegible].

Extraction de dents sans douleur.

Toutes opérations faites à des prix qui défient [illegible].

Venez examiner mes dentiers-modèles, étant que ma médaille pour les meilleures dents artificielles et mon diplôme du Dental College.

G. P. MALONEY.

22 fév—1m 150 Canal, près Bienville.

JAMES S. KNAPP, D. D. S.

Au même endroit, 16 rue Baronne.

A [illegible] personne de mettre des dents artificielles sur de vulgaires modèles, de faire toute sorte de travaux dentaires, en se servant des [illegible] et de [illegible] des [illegible].

Travaux solides, authentiques et durables dans toutes les branches de l'art de dentiste. Guérisons [illegible] malades et des abcès. Conditions raisonnables pour les moins bien [illegible].

Les pauvres que seront traités gratis pour des [illegible] de dents et autres petites opérations chirurgicales, tous les jours, de 9 à 10 heures du matin et les mercredis de 1 à 4 heures.

Les [illegible] avec d'autres bureaux que celui de la Nile Baronne No 16.

16 jan—6m

DENTAL PLACE.

19 . . Esplanade . . 19

C. C. LYON,

DENTISTE.

A reçu l'attention de la profession.

18janv—3m

Meubles.

MEUBLES. MEUBLES.

CHAS. RAYMOND.

27 rue Bienville, entre les rues de Chartres et Bourbon.

A CONSTAMMENT magasin un assortiment général de bonnes marchandises et de meubles ordinaires qu'il vend à très bon prix. A ceux qui [illegible] pour remorcer [illegible] qu'ils n'ont donné et dont je leur demande la continuation.

12fév—3m

F. R MY.

Marchand de Meubles,

199.....Chartres.....199

A TOUJOURS en magasin un grand assortiment de Meubles en noyer, bois de rose et acajou. Qu'il vend au plus bas prix les plus modiques. Et [illegible] des [illegible].

Il s'occupe aussi de déménagements.

30 jan—1m—D Mar J

Brasseries.

Marais Street Steam Brewery

H. F. STURCKEN,

30, 32, 34 et 36 RUE MARAIS.

Entre Conti et St-Louis.

4 fév 1m—D.M.J.

Pelican Steam Brewery,

EUGÈNE ERATH,

200....RUE VILLERE....200

Entre Esplanade et Chemin du Bayou.

1 Janv—1mDMcV

URSIN DELLANDE,

FABRIQUE DE CIGARES,

434....RUE ST-CLAUDE....434

Entre St-Antoine et Bagatelle.

Cigares vitres 20 cts. Cigares 25c. Cigares Havanes. Stock : en 10,000 cigares. Prix très réduits. Cigares à $16 le millier et au demeure.

1—m—D.M.J.

Vincente Ranna,

(DIPLOME.)

Médecin Vétérinaire et Forgeron,

128.....BIENVILLE.....128

Entre Toulouse et St-Pierre.

Traite avec un [illegible] et soigne [illegible] d'animaux.

Les ordres du public sont sollicités et seront remplis avec une grande promptitude.

5fév—1mDMsJ

G. PITARD,

221 & 223 RUE DU CANAL.

Magasin [illegible] de quincaillerie et de [illegible].

Agent du Blanc de plomb [illegible] Red [illegible].

Grain à [illegible] Glace, Huile de pieds, Huile de [illegible], Quincaillerie, Couleurs, Vitres, Pinceaux, Colle forte, Vernis, Térébenthine, Huile de [illegible], Huile de [illegible], Japan, Couleurs préparées pour [illegible], Couleurs à l'huile, Couleurs en poudre, Couleurs en pastilles, Pinceaux à [illegible], Pinceaux à [illegible], Chaux, Ciment, Plâtre.

AUSSI—PAPIER PEINT.

Vendu à des prix modiques.

19 jan—1m

MATELAS

A Prix Réduits Actuellement Réduits CHEZ

DONAHOE

Fabrique de Matelas bordés à la cercle patentée.

44.....RUE DE CHARTRES.....44

Près Dumaine.

Venez les voir.

1er janv—m 13 nov—DMsJ. J. DONAHOE.

SPECTACLES BALS. &c.

THEATRE ST. CHARLES.

Représentations tous les Soirs

—ET—

Matinées Mercredi et le Samedi.

Le Fameux Quatrette Suédois DE BARBES DE MISHLERS.

MADAME LAERSON, Soprano, Mezzo-Soprano, MISS INGEBORG LONGREN, Mezzo-Soprano, MISS ANNA ORDEGREN, Contralto, MISS INGA KESTROM, Alto.

A chaque concert un magnifique programme composé de chants en

ANGLAIS, ALLEMAND ET SUÉDOIS.

Les productions obtenues dans le Quartette sont [illegible] complètement.

Prêtant dans la tête et le tempo et [illegible] dans les gradations les plus exquises et les plus délicates.

Aussi à chaque représentation on entendra l'Enchanté Harpiste Rosas,

M. ALEXANDRE PERYGANG,

dont la harpe a coûté $1,200 et est un des plus beaux instruments qui aient été fabriqués.

Entrée—

Troisième Festival Annuel.

EXHIBITION PYROTECHNIQUE

ET BAL DONNÉS PAR LA

Société de Bienfaisance des Fils de la Louisiane,

AUX FAIRE GROUNDS.

Le DIMANCHE de PAQUES,

13 AVRIL 1879.

COMITÉ D'ARRANGEMENTS :

A. F. Quéré, chairman, Louis J. Courtin, John B. Lagier, A. Meyrier, J. F. Rothéney, Frank L. Sobell, Henri Duval, Jr., P. C. Peyroux, J. L. Blanc.

AMUSEMENTS :

Course de Poulins—1 mille, courte $2,000—Prix $15.00.

Course de mulets—1 mille—Entrée [illegible] Prix $10.00.

Exercice pour toutes les compagnies militaires—Artillerie et Infanterie. Prix, pour chacune, un drapeau—gaîtes sets.

PROGRAMME DE L'EXHIBITION PYROTECHNIQUE,

Préparé par J. Palmer & fils, de Rochester, N.Y.

1 Danse écossaise des Fées.
2 Batterie fantaisie.
3 Bouquet de l'Amérique.
4 Bouquet de l'artiste.
5 Soleil brillant avec couleurs mixtes.
6 Etoiles et Gerbes.
7 Feux de Bal.
8 Grand de Tivoli.
9 Bombardement de la Justice—"Tribune."
10 Fontaine indienne.
11 Bulles, feux d'artifice.
12 Bombes de couleur illuminées doubles.
13 Fontaine Ex Ex Cha Ma.
14 Deux batteries-combinaisons couleur.
15 Etoile triple.
16 Bombardement.
17 Gloire japonaise.
18 Etoile de Colombie.
19 Le grand rond avec changements.
20 Bijou brillant.
21 Roue de Gandola.
22 Aigle et Rosaces "Emblème de la Paix et de la Guerre."
23 Bulles-Bouquet, feux d'artifice.
24 Bombes de 79—B. A. S. L.
25 Bouquet.
26 Grand Bouquet.

FUSÉES ASSORTIES PENDANT L'EXHIBITION.

DANSES DANS LES DEUX RATISSES.

Les Dames ne seront admises qu'avec des invitations, et celles-ci peuvent s'obtenir en s'adressant aux membres du Comité ou à L. J. Courtin, halle Bienvenu Marché.

Des commodes enclosées pour la location de la Pyrotechnie et du bal seront livrées sur le premier, seront reçues jusqu'au 30 mars, par J. F. Rothéney, 50 rue Royale.

Bonnes—3 9 16 23 30—av 6 8 9 10 11 12 13

Nouveau procédé français perfectionné de

VIGIER

Pour enlever les incrustations qui se font dans les chaudières à vapeur.

Action positive en trois semaines.

Nous traitons toutes les eaux, quelles que soient les impuretés qu'elles tiennent en suspension.

Notre traitement :

Enlève les écailles.

Empêche les écailles de se former.

Prévient la rouille et l'encrassement.

Prévient la formation d'ampoules.

Ne renferme pas d'acide, et est d'une parfaite innocuité.

Agit sur toutes les eaux, quelles que soient leurs impuretés.

Applicable à toutes les eaux—douces, saumâtres et salifères.

Economise le combustible, les réparations, l'huile et le suif, et diminue les dangers de l'explosion.

S'introduit au moyen des tuyaux de prise, des tuyaux d'échappement ou toute autre ouverture.

Renfermé dans des paquets de 10 à 125 livres.

Toute infraction du droit de propriété sera poursuivie conformément à la loi.

ESCOMPTE AU COMMERCE.

S'adresser pour les circulaires, à

HUGH W. MONTGOMERY,

100 ....RUE de la COMMUNE....100

NOUVELLE-ORLÉANS.

Seul AGENT pour le Sud Ouest.

GUANO DE L'ILE AUX PINS.

Pour cannes à sucre,

Et toutes les plantes qui mûrissent rapidement.

Phosphate Ammoniacal

Pour le Coton

—ET—

Pour toutes les plantes dont la récolte se fait en été et en automne.

Les meilleurs engrais connus et préparés avec le plus grand soin pour le marché du Sud.

Les composés de la canne à sucre connus sous le nom de

The KENNEY & MILLER,

(MINNESOTA)

EARLY AMBER SUGAR CANE,

Récolte de 1878.

Venant d'être reçus des fermes de Kenney & Miller.

Escompte au Commerce.

A vendre par

HUGH W. MONTGOMERY,

100..Rue de la Commune..100

NILE-ORLEANS.

Seul Agent pour le Sud-Ouest.

23 janv—3m

Charbons ! Charbons !

Avis spécial.

Bureau du charbon St. Bernard.

Nouvelle-Orléans, 16 Septembre 1878.

JUSQU'A nouvel ordre nous vendrons [illegible] Le charbon St Bernard aux prix suivants : Le charbon Pittsburg à 50c le baril. Livré à domicile.

W. S. CAMPBELL, Agent.

16 sept—

CHARBON. CHARBON.

Hy. J. Montagnet,

Marchand de charbon

PITTSBURG, ANTHRACITE ET CANNEL.

COMMANDES des Habitations, Fabriques, Bateaux et Familles, remplies avec célérité.

Chantier, sur le Levee, au bas du débarcadère du Ferry, à l'extrémité de la rue des Champs-Elysées. Bureau, No 4 rue Carondelet, près Canal.

Les ordres peuvent être laissés dans ces deux endroits. 1er sept—3m

MOKAÏNE.

J'OFFRIRAI très proch